

Séance du conseil municipal du 12 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le douze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Etaient présents : GUILMOT Jean-Pierre, SOMMELLA Hélène, DECHAMPS Catherine, LE GALLO François, DECAUX Nicolas, BAUDIN Marie-Thérèse, LARCHEVEQUE Marc, WEBER François, CHERON Dominique.

Secrétaire de séance : Hélène SOMMELLA

Approbation du compte-rendu du 26 octobre 2018.

1/ Désignation d'un mandataire / Syndicat du CES de Duclair. délib n°38/2018

Afin de liquider les derniers actifs fonciers et de permettre le transfert financier aux communes membres des sommes leur revenant,

Le conseil Municipal désigne la commune de Saint Pierre de Varengewille comme mandataire unique au titre de la signature des actes de vente des derniers terrains possédés par le Syndicat du CES de Duclair.

2/ Révision des tarifs communaux. délib n° 39/2018

Les membres du Conseil Municipal ont fixé les tarifs communaux 2019. A l'unanimité, ils ont décidé de ne pas augmenter les tarifs en cours et ont donc reconduit ceux de 2018.

Ceux-ci sont les suivants :

- **Cantine scolaire** : Demi-pension : 2.63 €
Repas occasionnel : 3.46 €
Repas personne adulte : 3.94 €
- **Garderie périscolaire** : 2.31 € l'heure et 1.16 € la demi-heure.
2.31 € de 16h15 à 17h (le goûter est compris dans le tarif).
Réduction de 50 % des tarifs pour les enfants du personnel
- **Cimetière** : Tarifs concession et espace cinéraire

	Terrain tombe 2m2	Cavurne	Case columbarium	Taxes 2 ^{ème} et 3 ^{ème} urne	Jardin du souvenir (dispersion)
Concession 15 ANS	130 €	575€	475€	30 €	30 €
Concession 30 ANS	150€	1 150€	950€		
Concession 50 ANS	220€				

- **Salle polyvalente** :

	Habitant d'Yville	Hors commune
Location 1 soirée	195 €	370 €
Location 1 week-end	321 €	580 €
caution		500 €
Location estrades (8 éléments)		25

3/ Décisions modificatives au budget. délib n° 40/2018

En prévision des travaux à l'atelier communal, il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 20 article 2031 « travaux d'études ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les sommes suivantes au budget 2018 :

chapitre	Section investissement	Article	Dépenses
23	Dépense	2313	- 40 000
20	Dépense	2031	+40 000

4/ Autorisation d'engagement des dépenses de l'année 2019 délib n° 41/2018

A l'unanimité, les membres présents donnent autorisation au maire d'engager en 2019, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'année 2018, hors emprunt. Montants autorisés en dépenses aux comptes suivants :

Compte 21 : 92 000 € Compte 23 : 48 000 € compte 20 : 10 000 €

5/Mise en sécurité de l'école dans le cadre de la prévention Vigipirate. délib n° 42/2018

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour les devis suivants :

Pose d'un portail au droit de l'école pour un montant de 11795.95 € HT.

Sécurisation des accès de l'école avec remplacement par une clôture de 2 mètres ainsi que d'un portail et d'un portillon d'une hauteur de 2 mètres, pour un montant de 21000 € HT.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander les subventions suivantes :

FSIC (Métropole) : 4200 €

DETR (Préfecture) : 6300 €

DSIL (préfecture) : 4200 €

6/ Ecole : travaux de huisseries, sécurité intérieure et économie d'énergie dans le cadre des engagements de la COP21. délib n° 43/2018

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour le devis d'un montant de 6082,85 € HT.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander les subventions suivantes :

FSIC (Métropole) : 1216,57 €.

DETR (Préfecture) : 1824,86 €

7/ Travaux de réhabilitation et de rénovation de l'atelier municipal. délib n° 44/2018

Mise en place de sanitaires avec douche, salle de pause, isolation intérieure et raccordement aux réseaux eau, assainissement non collectif et électricité.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour les devis suivants :

. Maçonnerie : 12 250,00 €

. Plomberie : 6530 €

. Assainissement et terrassement : 7340 €

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander les subventions suivantes :

FSIC (Métropole) : 5224 €

FAA (Métropole) : 4600 €

8/ Atelier municipal - Travaux de mises aux normes en sécurité électrique.

délib n°45/2018

Passage d'un éclairage led répondant aux critères engagés dans le cadre de la COP 21.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour le devis de 5358,22 € HT.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander les subventions suivantes :

DETR (Préfecture) : 1607,47 €

FSIC (Métropole) : 1071,64 €

9/ Demande de fonds interministériel pour la lutte contre la délinquance (ecole)